

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS139

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 4

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en médecine bucco-dentaire »

les mots :

« dentaires spécialisés ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

L'utilisation du terme « assistants dentaires spécialisés » permettrait d'envisager plusieurs spécialisations, et donc des formations plus courtes qu'une formation intégrant toutes les délégations possibles. Cela permettrait ainsi d'envisager une modularisation de l'offre de formation certifiante ainsi qu'une individualisation des parcours répondant à l'appétence des assistants dentaires et aux besoins de leurs structures.